

Compte-rendu de réunion

Objet : Groupe de travail « Risques technologiques et industriels »

Date de réunion : 21/03/2023 de 18h à 20h

Lieu : Salle polyvalente de la Maison de la Mer et du Sport,
Fos-sur-Mer

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. Rappel du contexte

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé une nouvelle phase d'études d'opportunités et de concertation continue.

Une première séquence de concertation s'est déroulée entre mars et juin 2022. Elle a permis d'enrichir les connaissances sur la situation du territoire, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.

En parallèle des études d'opportunités de phase 2 sur le projet, une deuxième de concertation est engagée depuis la fin de l'année 2022 et a pour objectifs de :

- **Recueillir les contributions** des participants pour élaborer un projet approprié
- **Partager les connaissances** des acteurs de terrain et études techniques
- **Informers les parties prenantes** de l'avancement du processus et du projet

Le 21 mars 2023, la DREAL a organisé à Fos-sur-Mer, un groupe de travail sur la thématique « risques technologiques et industriels ». Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges et contributions de ce groupe.

NB : Le support de présentation est joint au présent document

2. DÉROULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail s'est déroulé en 5 temps :

1. Accueil des participants et introduction du groupe de travail ;
2. Point d'actualité sur le projet ;
3. Rappel du processus d'élaboration du projet ;

4. Présentation et échanges sur le diagnostic des risques technologiques et industriels ;
5. Suites et clôture de la réunion.

3. RAPPELS INTRODUCTIFS

M. René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer accueille les participants et ouvre la réunion sur le projet de liaison routière Fos-Salon consacré aux risques technologiques et industriels. Il rappelle que le financement du projet reste aujourd'hui un point complexe.

M. Lionel PATTE, Adjoint au chef de service transport, infrastructures et mobilités, de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur en introduction de la réunion, propose un point d'actualité en lien avec le projet :

- Dans le cadre de la mise en application de **la loi 3DS** (Différenciation, Décentralisation et déconcentration) le département des Bouches-du-Rhône s'est positionné pour reprendre, à partir de 2024, l'exploitation et le développement des routes nationales. Les modalités de cette mise en œuvre restent à organiser dans les prochains mois.
- Le rapport du **Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI)**¹ publié en janvier 2023 confirme les enjeux d'aménagement de la liaison Fos-Salon, l'importance de restituer l'aménagement routier sur l'ensemble des modes et la place importante du fret ferroviaire pour report modal du transport de marchandises. Il prévoit un horizon de réalisation entre 2028 et 2037 selon la capacité de mobilisation financière.
- Suite à l'enquête publique début 2023 sur le projet d'extension de la réserve naturelle des Coussouls de Crau, **la variante n°1 a été réintégrée** dans les études d'opportunités de phase 2 pour la section Sud du projet de liaison Fos-Salon.

M. Romuald MEUNIER, représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, souhaite voir figurer le rapport du COI sur le site du projet de la liaison Fos Salon. Il s'interroge par ailleurs sur la gestion des financements dans le cadre du transfert des routes au département des Bouches-du-Rhône. Il fait part de son inquiétude vis-à-vis de la loi 3DS, qui pourrait selon lui avoir une conséquence directe sur le projet et conduire, le cas échéant à l'arrêt du projet.

¹ Rapport de synthèse du COI accessible à l'adresse : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/COI_2022_Programmation_Annexe%20-%20def.pdf

- La DREAL précise que l'enjeu en 2023 est de retenir une variante préférentielle qui permettra d'aboutir sur une proposition financière associant l'ensemble des collectivités et l'État. Ce point sera partagé lors des instances de pilotage dans lesquelles l'ensemble des parties prenantes seront attentives à la poursuite du projet

M. Gilbert DAL COL, représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, se demande si ce sont les contribuables qui au final vont devoir payer pour le projet.

- La DREAL a réaffirmé l'engagement de principe de l'État et des collectivités pour réaliser le projet.

M. MEUNIER s'interroge sur la complétude des études engagées dans la mesure où elles ont débuté avant la réintroduction de la variante 1.

- La DREAL précise que la réintégration de la variante 1 fait l'objet de compléments d'études, sans incidence sur la planning global de l'opération

La DREAL PACA souligne que les groupes de travail thématiques ont pour but d'identifier les enjeux et les contraintes auxquels chaque variante doit répondre et permettra de comparer les différentes options envisagées.

4. DIAGNOSTIC SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

M. Gaëtan PRODHOMME, de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), présente l'étude de vulnérabilité du projet de liaison Fos-Salon dans la zone PPRT de Fos-sur-Mer.

L'étude menée par INERIS porte sur la variante voies portuaires et variante 2 de la liaison Fos-Salon, qui traversent une zone réglementée par le PPRT² de Fos Est. Le règlement du PPRT impose des prescriptions de protection adaptées dans les zones les plus contraintes et prévoit des aménagements pour réduire les effets des phénomènes dangereux dans ces zones.

L'étude vise à analyser la vulnérabilité des voies routières pour aider à la prise de décision sur le choix de tracé et de moyens de réduction des

² Plan de Prévention des Risques Technologiques

risques, en se basant sur quatre étapes : analyse des phénomènes dangereux, diagnostic fonctionnel, analyse de vulnérabilité des usagers, étude des mesures organisationnelles et des solutions d'ouvrages de protection au risque.

L'exposé est séquencé en 6 points (cf. support de présentation) :

- Présentation du contexte et risque industriel (diapos 3 à 12) ;
- Diagnostic fonctionnel des tracés (diapos 13 à 17) ;
- Critères de vulnérabilité des usagers des véhicules (diapos 18 à 20) ;
- Analyse détaillée de vulnérabilité pour les usagers de la route (diapos 21 à 31)
- Les méthodes de réduction des risques (diapos 32 à 42)
- Conclusions (diapos 43 à 45)

Des échanges ont suivi les différents temps de présentation.

M. MEUNIER s'interroge sur la prise en compte par l'étude de l'addition du trafic de la route 568 et des voies portuaires pour déterminer le nombre d'usagers en situation de risque. Il remarque également que les chiffres des mouvements du trafic actuel ou prévu dans 10 ans sont inférieurs aux chiffres prévisionnels de la DREAL PACA proposés pour 2030 et 2050. Si les chiffres sont différents, cela nécessite alors une analyse différente.

- La DREAL confirme que les trafics pris en compte par l'INERIS sont issus du modèle développé pour les études de la liaison Fos-Salon, qui seront présentés à l'occasion des prochaines réunions du GT Déplacements, services et climat.
- M. PRODHOMME précise que tous les trafics circulant dans la zone règlementée du PPRT sont pris en compte, y compris donc sur le RN568.

Monsieur Stéphane COPPEY, de France Nature Environnement, soulève la question de l'occurrence des événements. A-t-on connaissance de l'historique de ce qui a pu se passer sur Fos-sur-Mer, notamment depuis son histoire industrielle.

- L'INERIS a fourni des retours d'expérience, qui ne sont pas spécifiques à l'échelle de Fos-sur-Mer, mais issues des PPRT et dans les études de danger des sites.

M.MOUTET, de l'association ADPLGF, exprime son inquiétude quant au niveau de danger auquel les usagers de la voie portuaire sont soumis, notamment pour les bus de Martigues, Istres, Port-de-Bouc et les cars de touristes qui l'empruntent déjà.

- Xavier CEREAL, responsable d'opération à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur précise que les scénarios d'accidents sont issus du PPRT et que l'objectif de l'étude n'est pas de revenir sur la déviation poids

lourds, mais plutôt de déterminer si la voie portuaire est une option possible pour améliorer le contournement de Fos-sur-Mer, tout en maintenant ou diminuant le niveau d'exposition aux risques des usagers de la route.

- M PRUDHOMME confirme que l'enjeu est de conclure sur la compatibilité de l'aménagement des voies portuaires avec le PPRT.

M. RAIMONDI, précise que le risque « boil over » (explosion par vaporisation) est important tout en soulignant que le tracé n°1 ne présente pas ce risque.

M. RAIMONDI, note que les risques industriels ne doivent pas être la seule source de préoccupation pour la ville de Fos. La pollution routière importante liée à la N569 divise la ville en deux et la N568 génère de nombreuses nuisances. La croissance de la population d'Istres est également à prendre en compte avec une augmentation du trafic vers Marseille et Martigues et accentue les phénomènes, obligeant les résidents à traverser Fos-sur-Mer, créant ainsi des embouteillages ou à emprunter la route départementale de Saint-Mitre-les-Remparts.

- Xavier CEREAL rappelle les objectifs fonctionnels de la liaison Fos-Salon et du contournement de Fos-sur-Mer, dont l'amélioration du niveau de sécurité routière et la réduction des nuisances liées au trafic.

M. DAL COL et M. MEUNIER précisent que la saturation n'a pas été prise en compte, les études devant envisager tous les scénarios possibles.

- La DREAL précise que le projet de liaison Fos-Salon est conçu pour supprimer les problèmes de saturation, ce que confirme la modélisation des trafics

M. MOUTET, s'interroge sur l'augmentation du nombre de véhicules d'ici à 2030 et la prise en compte du nombre d'occupants dans les véhicules

- M. PRUDHOMME précise que la comparaison porte sur la situation à 2030 sans projet et avec projet, prenant en compte une augmentation du trafic.
- M CEREAL indique que le nombre de personnes par véhicule est considéré comme stable dans le temps (1,3, issu du plan de mobilité de la Métropole) mais que le trafic augmentera. La comparaison des situations, avec ou sans projet, permet de prendre en compte l'augmentation du trafic liée au projet (report de trafic depuis la RN568 vers les voies portuaires par exemple)

M. David HARQUELLE, Directeur Transports Mobilité à la Métropole Aix-Marseille-Provence, souligne que l'étude présentée par INERIS ne mentionne pas les poids lourds ni le transport de matières dangereuses.

- M PRUDHOMME INERIS précise que l'interaction entre les risques industriels et les matières dangereuses est prise en compte lorsque les flux de matières vont vers et proviennent des sites. Ainsi cela n'a pas un impact significatif sur la route.

- M.CEREA ajoute que la coexistence des poids lourds avec des véhicules légers est étudiée. Les études sur les flux de matières dangereuses et l'exposition des populations riveraines à ces matières dangereuses seront poursuivies dans la phase de comparaison des variantes.

M. Philippe TROUSSIER, adjoint au maire de Fos-sur-Mer, souligne qu'avec l'annonce de 10 000 emplois supplémentaires à Fos-sur-Mer, il sera nécessaire de prévoir le logement de ces personnes et de leur famille, données devant être prises en compte dans l'augmentation potentielle du trafic.

M Michel PERONNET, adjoint au maire de Grans, considère également que ces emplois supplémentaires impliqueront des mouvements de population en provenance du bassin d'emploi situé au nord.

- La DREAL précise que ces questions seront évoquées spécifiquement dans le « groupe de travail déplacement et services », intégrant les trafics qui permettront de comparer les variantes lors de la séquence 3.

Une citoyenne s'interroge sur les efforts consacrés à l'identification des risques sur les voies portuaires alors que le tracé n°1 ne présente aucun risque.

- La DREAL PACA, rappelle que l'objet de l'étude de risques menée concerne les voies portuaires et que toutes les variantes seront analysées lors du « groupe de travail géographique sud : conception des variantes ».
- Par ailleurs, la DREAL doit se conformer aux réglementations imposées par les normes en vigueur. De ce fait, si la variante retenue a des impacts environnementaux significatifs, il sera nécessaire de démontrer qu'aucune solution de moindre impact n'était réalisable.

M. MOUTET rappelle que le contournement de Martigues-Port de Bouc initialement prévu pour 2018 n'est toujours pas réalisé. Il considère donc qu'il pourrait en être de même pour le projet de liaison Fos-Salon qui pourrait être reporté au-delà de 2040.

- La DREAL PACA précise que le projet se poursuit aujourd'hui. Le financement du projet constituera effectivement une étape importante ultérieurement pour sa réalisation.

5. SUITES DU GROUPE DE TRAVAIL

La DREAL rappelle les suites qui seront données à ce groupe de travail.

En raison des mouvements de grève nationale, les prochains groupes de travail prévus dans les prochaines semaines sont décalés.

L'ensemble des dates sera communiqué aux participants dès qu'elles seront connues.

6. ANNEXE – LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE – MAITRE D’OUVRAGE – DREAL PACA

Nom	Prénom	Organisme
PATTE	Lionel	Adjoint au chef de service transport infrastructures et mobilité, DREAL PACA
CEREA	Xavier	Responsable d’opération DREAL PACA

ANNEXE – PRESTATAIRES DE LA DREAL PACA

Nom	Prénom	Organisme
MEYER	Éric	Bureau d’étude Egis - MOE
NAKHLE	Marc	Bureau d’étude Egis - MOE
PÉRICHON	Blandine	Cabinet de conseil Nicaya
LAURENT	Sacha	Cabinet de conseil Nicaya
ARHZAF	Maylis	Cabinet de conseil Nicaya

ANNEXE – GARANT

Nom	Prénom	Organisme
RICHARD-FERROUDJI	Audrey	CNDP - Garante

ANNEXE – PARTICIPANTS* (* ayant renseigné la liste de présence)

Nom	Prénom	
ARAGNEAU	Alain	Adjoint au Maire d’Istres
BALLARO	Xavier	EPAD Ouest Provence
BERNEX	Jean-Luc	Conseil de territoire Istres Ouest Provence
BREMOND	Pascale	
BOTTON	Jacqueline	
CASTILLO	Christian	
CLAESSEN	Alain	
CISMONDO	Daniel	Mairie de Fos-sur-Mer
COPPEY	Stéphane	Association FNE
DAL COL	Gilbert	MCTB Golfe de Fos environnement
DEVAUX	Fabrice	Habitant
HETSCH	Nathalie	Mairie de Fos-sur-Mer
HARQUELLE	David	Métropole Aix-Marseille-Provence
KOULOUBALY-ABELLO	Mariana	
LALANDE	François	Association ADPLGF
MEUNIER	Romuald	MCTB Golfe de Fos environnement
MONNIER	Isabelle	Sous-Préfecture d’Istres
MOUTET	Daniel	Président Association ADPLGF
MOREL	Shirley	Société Publique Locale Sens Urbain
NICCOLINI	Bernard	Habitant
PASZKIER	Kathleen	Ville de Fos-sur-Mer
PERRONET	Michel	Adjoint au Maire de Grans
RAIMONDI	René	Maire de Fos-sur-Mer
THOMAS	Patrice	
TROUSSIER	Philippe	Mairie de Fos-sur-Mer